

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE CAMPENEAC**  
**Séance du 27 novembre 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : lundi 20 novembre 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - TRANVAUX Patrice - GRANDVALLET Chantal - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile WHITE ayant donné pouvoir à Stéven JUGEL - Isabelle MORIN-DIEGO ayant donné pouvoir à Chantal LARGEAU - Jérémy MAHIEUX ayant donné pouvoir à Pascal SAVIGNE - Stéphane DENIS ayant donné pouvoir à Laurence PICARD.

Absente non excusée : ARGENTE Luce

Secrétaire de séance : Madame Sandra DRAGON.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

**Délibération n°2023/72**

**Objet : Désignation d'un secrétaire de séance.**

Le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L5211-1 et L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé la candidature de Madame Sandra DRAGON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Présents : 14

Pour : 18

Majorité absolue : 10

Votants : 18

Contre : 0

Suffrages exprimés : 18

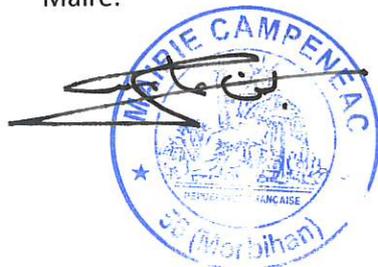
Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** Madame Sandra DRAGON en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,  
Maire.



Madame Sandra DRAGON,  
Secrétaire de séance.